



HAL
open science

L'action collective depuis ses coulisses

Lilian Mathieu

► **To cite this version:**

Lilian Mathieu. L'action collective depuis ses coulisses. Langage et Société, 2024, 183, pp.83-103.
hal-04777679

HAL Id: hal-04777679

<https://hal.science/hal-04777679v1>

Submitted on 16 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Lilian Mathieu

Centre Max Weber

CNRS-ENS de Lyon

lilian.mathieu@ens-lyon.fr

*Ceci est le dernier fichier envoyé à la revue et qui a encore été modifié par la suite
La seule version digne de foi de cet article est celle publiée dans la revue Langage et société*

L'action collective depuis ses coulisses : le cas de la campagne contre la double peine

L'article rend compte de l'étude, conduite par observation participante, des coulisses comme des représentations publiques d'une campagne portée par différentes organisations de mouvement social, menée entre 2001 et 2003 contre la « double peine » (i.e. l'expulsion des délinquants étrangers à l'issue de leur peine de prison). Les coulisses apparaissent comme le lieu d'un double travail d'unification des revendications d'un collectif composite et de délimitation de la cause défendue. Elles sont également un lieu d'expression des divergences entre organisations aux revendications et stratégies distinctes, qui toutes cependant savent que leur expression publique constituerait un facteur de vulnérabilité. La mise en représentation de ces divergences et le contrôle de l'expression publique du collectif apparaissent comme des éléments tout aussi discrets qu'essentiels de l'action militante.

Double peine – coulisses – représentation publique – façade – équipe – porte-parole

Collective action from backstage: the case of the campaign against double penalty

The article reports a study, based on participant-observation, of the backstage work and public representations of a campaign led by various social movement organizations, conducted between 2001 and 2003 against "double penalty" (i.e., the deportation of foreign delinquents after the completion of their prison sentences). Backstage appears to be the place where the demands of a composite collective are unified, and where the cause is delimited. It is also the place where divergences are expressed between organizations with distinct demands and strategies, all of which nevertheless know that their public expression constitutes a factor of vulnerability. The representation of these differences and the control of the collective's public expression appear to be both discrete and essential elements of militant action.

Double penalty - backstage - public performance - facade - team - spokesperson

*Pour Jean Costil
In memoriam*

Le vocabulaire du spectacle a inspiré à Charles Tilly certaines des théorisations comptant parmi les plus heuristiques pour l'étude des mouvements sociaux. Le concept de *répertoire de l'action collective* (Tilly, 1978) est ainsi la transposition métaphorique à la pratique contestataire d'un terme venu du théâtre : de même qu'une troupe peut jouer un ensemble défini de pièces, chaque groupe social a à sa disposition un répertoire de formes de protestation, hérité du passé ou emprunté à d'autres, qu'il a adapté à ses spécificités et qu'il peut mettre en œuvre en l'ajustant au contexte¹. Plus tard, c'est le terme de *performance*, lui aussi emprunté au domaine du spectacle, que le même Tilly (2008) a proposé pour aborder l'accomplissement pratique des actions de protestation. Exprimant des griefs et doléances, dénonçant des injustices et interpellant des autorités, la protestation collective se déploie sur des scènes publiques en s'adressant à une audience plus ou moins large ou diffuse, dont elle sollicite le soutien et auprès de laquelle elle tente d'apparaître sous des traits définis.

Cette dimension publique est décisive pour le destin des mobilisations protestataires. Elle n'en exige pas moins, comme toute représentation publique, un travail d'élaboration et de préparation, réalisé en amont et inaccessible au public. Métaphore elle aussi empruntée au vocabulaire théâtral², le concept de *coulisses* a servi à Erving Goffman à désigner « un lieu, en rapport avec une représentation donnée, où l'on a toute latitude de contredire sciemment l'impression produite par la représentation » (Goffman, 1973, p. 110). C'est à l'étude de telles coulisses qu'est consacré le présent article, en l'occurrence celles d'une mobilisation menée entre 2001 et 2003 en faveur de l'abolition de la double peine. La dimension publique de cette campagne était décisive car, animée par un ancien journaliste, elle visait à sensibiliser l'« opinion » et à interpellier le champ politique devant les drames causés par la double peine. Elle n'en a pas moins dépendu d'une intense activité de coulisses dont l'observation attestait que les enjeux de la lutte sont eux-mêmes des enjeux de lutte, et que le collectif sur lequel s'appuie toute mobilisation n'est pas un donné, mais bien un produit de celle-ci. Cette lutte a en l'occurrence revêtu une dimension d'autant plus aiguë, et une tonalité d'autant plus âpre,

¹ Cette plasticité du répertoire, et le caractère souvent improvisé de sa mobilisation, ont amené Tilly à préciser que c'est une forme particulière de théâtre, celui de la *commedia dell'arte*, qui inspire avant tout sa théorisation.

² Sur l'usage des métaphores théâtrales par Goffman, voir Bonicco-Donato (2012) et, sur sa postérité dans l'étude des mouvements sociaux, voir Cefaï (2007).

que le collectif mobilisé s'est révélé composite dans ses objectifs comme dans ses perceptions, et qu'il faisait face aux tentatives de division de son adversaire gouvernemental. La tension, lors des prises de parole en réunion, entre expression des divergences et nécessité ressentie d'une unanimité publique se situe au cœur de cet contribution.

L'article présente en premier lieu l'objet de l'enquête et la position particulière de son ethnographe, sociologue des mouvements sociaux mais également ancien militant de la lutte. Il aborde ensuite successivement le double travail d'unification des revendications d'un collectif composite et de délimitation des contours d'une cause spécifique au sein d'un univers militant concurrentiel. Il montre également comment la capacité du coordinateur à incarner la cause et à porter une parole unifiée a pu échouer devant l'expression de clivages internes exprimés tant explicitement qu'au travers de pratiques ou postures significatives.

Une ethnographie de la campagne « Une peine ./ »

La notion de double peine désigne l'expulsion, à l'issue de leur peine d'incarcération, des étrangers condamnés pour un délit ou un crime. Elle prend deux formes principales, respectivement administrative et judiciaire, que sont l'arrêté d'expulsion (AE) et l'interdiction du territoire français (ITF). Le premier peut être adopté par le préfet ou le ministre de l'Intérieur à l'encontre d'un étranger représentant une menace pour l'ordre public. La seconde est une peine complémentaire que le juge pénal peut prononcer en plus d'une condamnation à la prison. Tous deux sont dénoncés comme discriminatoires par les défenseurs de la cause des immigrés qui invoquent une atteinte au principe d'égalité devant la loi : un Français et un étranger commettant le même délit ne seront pas punis de la même manière puisque le second se verra infliger, en sus de la peine les frappant tous deux, un éloignement auquel échappera le premier. Le redoublement de la sanction paraît d'autant plus illégitime qu'il frappe l'individu non pas tant pour ce qu'il a fait que pour ce qu'il est, à savoir un étranger.

La double peine n'est pas seulement dénoncée par ses opposants pour son atteinte aux principes fondamentaux du droit mais également en regard des drames familiaux qu'elle provoque. Bon nombre des étrangers qu'elle frappe sont arrivés très jeunes en France, y ont développé des attaches familiales solides (ils sont par exemple conjoints ou parents de Français) et n'ont guère de lien, voire plus aucun, avec le pays dont ils ont conservé la nationalité. La sanction que représente leur éloignement ne les affecte pas seulement eux mais également leur

famille, en privant des épouses de leur mari et des enfants de leur père³. La protection devant l'expulsion des étrangers aux attaches fortes et anciennes en France a représenté un acquis puis un enjeu des mobilisations qui se sont succédées à partir de la grève de la faim, au printemps 1981, du prêtre Christian Delorme et du pasteur Jean Costil, puis au gré des alternances gouvernementales. Entre 1981 et 2002, les gouvernements de droite successifs ont vidé de leur contenu des protections que ceux de gauche rétablissaient, quoique de plus en plus timidement, à leur retour au pouvoir (Mathieu 2006). Lorsque la campagne « Une peine ./ »⁴ est lancée en 2001, plusieurs mobilisations de « doubles peines » demandant leur régularisation se sont heurtées à l'intransigeance du gouvernement de Lionel Jospin qui, à l'approche de la campagne présidentielle de 2002, craint d'apparaître laxiste sur les questions d'immigration et d'insécurité.

La campagne « Une peine ./ » entend précisément se saisir de ce contexte pré-électoral, en interpellant les partis de gauche — surtout celui qui apparaît en mesure de l'emporter, le Parti socialiste — sur leurs valeurs pour qu'ils s'engagent, en cas de victoire, à mettre fin à la double peine. Elle est initiée par la Cimade de Lyon qui a accompagné, les années précédentes, plusieurs grèves de la faim de personnes frappées directement ou indirectement⁵ par la double peine et qui appelle à la rejoindre plusieurs associations avec qui elle collabore de longue date dans la défense des étrangers, telles la Ligue des droits de l'homme (LDH), le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), le Groupe d'information et de soutien aux immigrés (GISTI), le Mouvement de l'immigration et des banlieues (MIB), le Syndicat de la magistrature (SM) et le Syndicat des avocats de France (SAF). La coalition ainsi formée peut être désignée comme une *équipe* au sens de Goffman, c'est-à-dire comme « un ensemble de personnes coopérant à la mise en scène d'une routine particulière » (1973, p. 81).

Ancien journaliste et fondateur de l'Observatoire international des prisons (OIP), proche de la Cimade de Lyon, Bernard Bolze est recruté par cette dernière comme animateur et porte-parole de la campagne. C'est lui qui en élabore les expressions publiques : pétitions en faveur de « doubles peines » menacés⁶ d'expulsion à court terme, interventions dans les médias, sollicitation de personnalités pour qu'elles s'engagent contre la double peine, organisation de

³ Cette atteinte à la vie familiale et privée (protégée par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme) a, pendant les années 1990, motivé plusieurs condamnations de la France par la Cour européenne des droits de l'homme.

⁴ A lire : « une peine, point barre », slogan se déclinant ensuite par « une seule peine, pas trop de peine ».

⁵ Ce fut le cas d'une compagne de « double peine » ayant mené en 1999 une grève de la faim, infructueuse, pour obtenir la grâce de son conjoint. Les grèves de la faim lyonnaises sont au cœur du documentaire de Bertrand Tavernier *Histoires de vies brisées* qui a servi de support à la campagne.

⁶ Il s'agit exclusivement d'hommes.

débats publics, spectacles permettant à la fois de sensibiliser à la cause et de recueillir des fonds, etc. Son activité est ainsi prioritairement tournée vers la sensibilisation (Traïni 2009) d'une « opinion » supposée *a priori* rétive à la cause d'étrangers anciens délinquants et développe à cette fin une intense et méticuleuse activité de communication. Celle-ci est élaborée en coordination avec un groupe de pilotage — l'« équipe » évoquée plus haut — composé de représentants des principales organisations parties prenantes de la campagne, qui se réunit régulièrement dans les locaux parisiens de la Cimade.

Les données issues de l'observation de ces réunions composent le principal matériau de cet article. Moi-même militant contre la double peine ayant accompagné les grèves de la faim lyonnaises, connaissant B. Bolze depuis une recherche antérieure menée en coopération avec l'OIP, j'ai pu sans difficulté obtenir un statut d'observateur de l'ensemble des activités de la campagne, tant publiques que réservées à ses animateurs⁷. Le présent article s'appuie sur les notes prises pendant le suivi d'« Une peine ./ » et spécialement pendant les réunions du groupe de pilotage. En l'absence d'enregistrement, ces notes ne peuvent prétendre à une complète fidélité aux propos exprimés en situation, même si elles en restituent la teneur. Une autre source, qui permet pour sa part de retranscrire le contenu exact des propos, est constituée par le documentaire de Florence Miettaux *Des exceptions à l'absolu* (2005), réalisé parallèlement à ma propre ethnographie et dont plusieurs séquences ont été tournées lors des réunions du groupe de pilotage⁸.

Ces réunions relèvent des coulisses de la campagne en ce qu'elles sont le site d'élaboration des actions à venir et, plus globalement, d'une stratégie adaptée aux évolutions du contexte. Elles sont également le site de définition des objectifs de la campagne, c'est-à-dire de ses revendications publiques, à l'aune desquelles les réponses de l'adversaire gouvernemental sont évaluées comme plus ou moins satisfaisantes ou acceptables. Lieu de convergence de composantes militantes distinctes par leurs conceptions de la double peine et des moyens de l'abolir, les réunions du groupe de pilotage ont fréquemment pris une tournure

⁷ C'est donc un statut d'« initié » ou de « membre honoraire » (Goffman 1975) qui m'a donné accès au terrain. Celui-ci ne m'a cependant pas préservé du péril classique de l'enclichage (Olivier de Sardan 1995) : le fait d'être issu de la mouvance de la Cimade de Lyon et d'être proche de son animateur m'a parfois rendu suspect aux yeux des composantes parisiennes de la campagne aux positions divergentes. La réalisation d'entretiens individuels a permis de dissiper cette méfiance en attestant mon statut de sociologue.

⁸ Bénéficiant elle aussi d'un statut de membre honoraire pour son engagement dans les récentes mobilisations lyonnaises, Florence Miettaux avait obtenu le soutien d'une maison de production pour la réalisation d'un documentaire consacré à « Une peine ./ ». Rapidement routinisée, la présence d'un micro et d'une caméra pendant les réunions ne leur faisaient pas perdre leur statut de coulisses au sein desquelles se manifestaient des divergences inexprimables publiquement, cela en large partie parce que les protagonistes étaient pris dans le temps court de la campagne et que les dates d'achèvement et de diffusion du documentaire restaient indéfinies. Sauf mention explicite du film et de son minutage, toutes les citations présentes dans la suite du texte sont tirées de mes notes.

tendue voire conflictuelle, révélant toute la difficulté de l'élaboration de ce que Fiorito et Nicholls (2016) appellent une *cohérence scénique* de la campagne.

De fait, le degré de publicité des divergences internes à la campagne constitue lui-même un point de crispation au sein de l'équipe, et rend plus sensible encore le caractère secret des instances au sein desquelles elles s'expriment le plus ouvertement et de la manière la plus relâchée (en voyant par exemple des protagonistes perdre leur calme)⁹. Parce que ce qui se déroule en coulisse pourrait « discréditer l'impression produite » (*ibid.*, p. 110) sur la scène publique, il est important pour chaque protagoniste de n'en rien laisser paraître à l'extérieur — en l'occurrence d'afficher l'unité du collectif face à un adversaire qui, à l'inverse, tente de l'affaiblir en accentuant ses divisions — et, ponctuellement, de rappeler le caractère secret de ce qui s'y passe, à l'instar de cette représentante du MRAP : « Soit dit entre nous, et en réunion de collectif très intime ici à la Cimade, je ne pense pas qu'on arrache la double peine complètement, c'est-à-dire qu'on arrache la suppression des ITF » (Mietteaux 2005, 33'08). Le fait de se référer à une identité commune — « entre nous » — et l'usage du terme « intime » sont significatifs de la clôture sur laquelle repose toute coulisse, par définition soustraite à la connaissance d'un public extérieur.

Des positions communes pour une coalition composite

La présentation de la lutte contre la double peine a déjà laissé entrevoir que celle-ci articule plusieurs motifs de dénonciation. Deux registres d'indignation majeurs — respectivement désignés comme « registre juridique » et « registre de l'attachement » (Mathieu 2006) — se distinguent : le premier la disqualifie comme attentatoire aux principes fondamentaux du droit, tandis que l'autre stigmatise ses conséquences dramatiques pour les familles. En découlent des niveaux de revendication distincts et, par suite, des différences dans la perception des éventuelles avancées : si l'abrogation complète de l'ITF est exigée par les tenants du registre juridique, les partisans du registre de l'attachement défendent l'instauration de réelles protections pour les étrangers aux attaches solides et anciennes en France. Les seconds sont prêts à s'accommoder d'un maintien de l'ITF moyennant une restriction de son périmètre d'application, tandis que les premiers exigent sa complète disparition du code pénal.

⁹ Sur ce point, ces réunions confirment que « si les membres d'une équipe doivent coopérer au maintien devant leur public d'une définition donnée de la situation, ils ne sont guère en mesure de maintenir cette impression particulière lorsqu'ils sont entre eux » (Goffman 1973, p. 84).

La position occupée dans l'espace de la défense des étrangers détermine en large partie les prises de position. Le registre juridique est surtout emprunté par les organisations attachées aux principes fondamentaux garantissant les droits de l'homme, telle la LDH, à l'époque présidée par un avocat, ou le GISTI, composé en large partie de juristes, tandis que les associations issues du christianisme — dont, en premier lieu, la Cimade — tendent à valoriser le registre de l'attachement. D'autres variables sont également à l'œuvre, telle la part, dans la pratique de chaque association, de l'accompagnement des doubles peines et de leur famille, ou encore la volonté de faire des « premiers concernés » des protagonistes majeurs d'une mobilisation qui les concerne au premier chef (position défendue par le MIB). Reste que, tendanciellement, les deux pôles se dessinent dès le lancement de la campagne et entrent en opposition dans ses coulisses.

La rédaction de ce document — décisif car explicitant les principes de ralliement des différents composantes de la campagne — qu'est la plate-forme de revendications donne lieu d'emblée à des crispations. Réunis dans une salle de la Cimade, les représentants de chacune des associations prennent successivement la parole pour expliciter et défendre leur position. La tonalité des échanges¹⁰ entre la vingtaine de personnes est cordiale et mutuellement attentive, mais quelque peu solennelle ; si la recherche de consensus est réelle, elle n'est pas pour autant inconditionnelle. Chaque représentant explicite clairement et fermement les positions de son organisation¹¹, ce qui laisse inévitablement apparaître les divergences que chacun pouvait anticiper. Le représentant de la LDH déclare qu'« on souhaiterait nous que ce soit inscrit dans cette plaquette, qu'il y ait une suppression totale de l'ITF » avant que celui du Gisti surenchérisse par « la position que nous soutenons nous c'est que pas d'interdiction du territoire même si le mec il est là depuis un jour ». Un représentant de la Cimade adopte une position qu'il présente comme plus proche de la situation des doubles peines suivis par son association : « On a une définition de la double peine qui est quand même plus restrictive, c'est-à-dire que on peut la comprendre qu'à l'aune de l'article 8, c'est-à-dire qu'il y a atteinte à la vie privée et familiale ». L'un d'eux évoque les positions sécuritaires du principal candidat de droite à l'élection présidentielle pour mettre en garde devant des exigences démesurées et potentiellement contre-productives — ce à quoi une représentante du Gisti répond par « le contexte il sera souvent difficile, et puis ça fait quelques années qu'il est difficile. (...) On n'est

¹⁰ Comme tous ceux abordés dans cet article, ces échanges incluent une large palette d'éléments non verbaux. Ceux-ci feront l'objet d'un développement spécifique *infra*.

¹¹ Celles-ci ont certainement été discutées et décidées en amont, dans des coulisses propres à chacune des organisations présentes mais inaccessibles au sociologue.

pas là pour être raisonnables, on est là pour porter des revendications qui nous paraissent justifiées »¹².

La plate-forme finalement adoptée¹³ est donc l'expression publique d'un compromis réalisé en coulisse. Les réunions d'équipe au cours desquelles le court texte est rédigé et validé constituent bien, de ce point de vue, des instances « où l'on met soigneusement au point les moyens de faire exprimer à une représentation quelque chose de plus que ce qu'elle exprime ; c'est là qu'on fabrique ouvertement des illusions et des impressions » (Goffman 1973, p. 110) — en l'occurrence l'illusion ou l'impression que l'ensemble des partenaires de campagne partagent les mêmes objectifs. La plate-forme exige, outre l'arrêt des éloignements en cours et le retour à de réelles protections devant l'arrêté d'expulsion, un « débat parlementaire (...) qui devrait déboucher sur la suppression de la peine d'interdiction du territoire français ». La formulation est suffisamment générale pour permettre à chaque partenaire de s'y reconnaître et à la coalition de se maintenir dans des interventions communes — au moins pendant les premiers mois.

Le consensus dont la plate-forme est le résultat est favorisé par l'homogénéité de l'équipe : celle-ci est composée de militants aux propriétés sociales proches et engagés de longue date sur les thématiques migratoires. Virtuoses du militantisme, ils et elles maîtrisent les registres d'expression en réunion et n'ont aucune peine à adopter la position (Goffman 1987, p. 137) idoine. Cet entre-soi les préserve du risque de voir l'ordre de l'interaction perturbé par l'intervention décalée d'un malvenu (Berger 2021) ou d'un novice (Robineau 2016) enclin aux ruptures de cadre. De ce fait, les rappels à l'ordre sont rares (et, significativement, consistent à plusieurs reprises en des rappels de la confidentialité des échanges) pendant l'ensemble des réunions, tolérant des formes d'expression parfois rudes mais jugées tolérables à l'intérieur du cadre partagé par les protagonistes.

La campagne connaît un basculement majeur après l'élection présidentielle, qui assiste à l'élimination dès le premier tour du principal candidat de gauche Lionel Jospin et à la victoire du président sortant Jacques Chirac. Contre toute attente, le nouveau ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy se dit sensible à la question de la double peine et affiche rapidement, via la constitution d'un groupe de travail *ad hoc*, sa volonté d'engager une réforme législative. Alors qu'elle envisageait de se saborder après le 21 avril 2002, la campagne « Une peine ./ » se poursuit et gagne même une audience nouvelle, mais en se plaçant dans une relation de dépendance aux initiatives du ministre de l'Intérieur. La remise du rapport du groupe de travail,

¹² Extraits tirés de Mietteux (2005, 1'42 à 4'04).

¹³ Le texte reste accessible ici : <http://www.gisti.org/doc/actions/2001/une-peine/plate-forme.html>

préconisant un ensemble de modifications de l'AE et de l'ITF, puis l'élaboration de la réforme législative — qui entend instaurer de nouvelles protections devant l'ITF tout en prévoyant des exceptions (en cas de terrorisme, atteinte aux intérêts de la nation et crime contre l'humanité) — donnent lieu à d'âpres débats en coulisses. Y sont discutés tant la réalité des avancées (« poudre aux yeux » vs « avancées réelles ») que les intentions manipulatrices prêtées au ministre (« on va se faire rouler dans la farine ») et le degré de compromission qu'entraînerait l'accompagnement de sa réforme.

Les réunions du groupe de pilotage sont le lieu privilégié de ces débats, s'autorisant une véhémence permise par l'entre-soi militant tout en se sachant exposés au risque de « fuites ». Maintenir une unité de façade est d'autant plus important pour l'équipe qu'est prêtée au ministre de l'Intérieur une volonté de jouer sur les divisions entre les associations. Cette unité se révèle difficile à maintenir puisque ces divisions sont réelles et aiguës. Les coulisses apparaissent dès lors comme le lieu où se construit, s'entretient mais aussi se négocie voire se délite le collectif. Ce dernier, et la cause qu'il porte, apparaissent plus concrètement comme le produit d'un travail constant de délimitation.

Délimiter les contours de la cause

La rédaction de la plateforme a montré que les enjeux de la lutte ont eux-mêmes fait l'objet d'une lutte interne à l'équipe, portant plus spécifiquement sur la délimitation, plus ou moins restreinte ou élargie, de la population à défendre en priorité. Pour les tenants du registre de l'attachement, il s'agit avant tout de se battre pour les étrangers aux attaches anciennes et solides, à la fois parce que ceux-ci composent la majorité des cas qu'ils et elles accompagnent mais également parce que les drames familiaux que provoquerait leur expulsion sont davantage propices à émouvoir l'« opinion » en leur faveur. Les tenants du registre juridique rejettent cette hiérarchisation des cas (certains la jugeant « sordide ») et estiment que la double peine doit être rejetée dans son principe même, quel que soit le délit commis ou la situation familiale de l'étranger concerné.

Cette lutte de délimitation restera structurante des débats internes à la campagne pendant toute sa durée. Elle n'est toutefois pas exclusive d'autres entreprises de définition des contours de la cause, qu'il lui faut distinguer d'autres enjeux de lutte portés au même moment à l'intérieur de l'espace des mouvements de l'immigration. La question de la double peine doit pouvoir être identifiée dans sa spécificité pour être défendue publiquement. Tel est en tout cas le point de vue du coordinateur qui explique lors d'une rencontre avec le MIB : « Je cherche pas du tout à

aller sur d'autres terrains sur lesquels on nous invite à aller. On nous invite à aller sur la question des sans-papiers. (...) Ça va distraire de l'essentiel » (Mietteux 2005, 11'43).

Cette spécification va de soi pour l'ensemble des organisations parties prenantes de la campagne, au moins pendant ses premiers mois. Elle gagne cependant en acuité lorsque se précisent les intentions réformatrices du ministre de l'Intérieur. Les avancées qu'il annonce en matière de double peine¹⁴ prennent en effet place dans un projet de loi comportant de nombreux reculs sur d'autres enjeux relatifs à l'immigration, et spécialement en matière d'asile. Leur *cadrage* (Goffman 1991) par les militants prend rapidement la forme d'une confrontation de définitions de leur portée comme de leurs limites ou conséquences (Doury et Micheli 2016). La réunion du 29 avril 2003 donne ainsi lieu à des divergences d'appréciation entre le coordinateur, qui estime que « le projet va dans le bon sens même s'il ne va pas assez loin », et le responsable de la LDH qui convient que s'il « comporte des avancées sur la double peine » c'est « dans un ensemble de mesures qui sont un déni de droit ». Le responsable de la Cimade constate lui aussi des « avancées dans un cadre de régressions sur la question globale des étrangers » et pose la question : « la campagne doit-elle communiquer sur l'ensemble du projet ? »

Cette interrogation constitue un dilemme pour la campagne, en quelque sorte prise au piège de sa focalisation sur la seule double peine : reconnaître des avancées sur son thème de mobilisation revient à donner un satisfecit au ministre de l'Intérieur, mais ignorer les autres enjeux, dont la campagne a constamment cherché à se démarquer, la place en porte-à-faux en regard de ces autres problématiques migratoires, dont certaines sont durement affectées par la réforme. Ce porte-à-faux est le plus douloureusement ressenti par les représentants d'associations « généralistes » en matière de défense des étrangers, c'est-à-dire engagées, outre la double peine, sur des thématiques telles que le droit d'asile, la régularisation des sans-papiers ou la lutte contre le racisme¹⁵. Elle-même ainsi multimensionnée (Mathieu 2013, p. 94) dans l'espace des luttes de l'immigration, la représentante du MRAP concède que « c'est fait pour nous enquiquiner mais on le sait », tout en prenant soin, avant de reconnaître elle aussi les progrès réels en matière de double peine, de préciser que la campagne doit afficher une position solidaire des autres populations étrangères affectées par la réforme : « [Le projet] serait par rapport à la loi Sapin¹⁶ quelque chose d'infiniment moins fragile et qui traiterait plus globalement le problème. Mais ce que je dis ici, je précise bien, je le dis ici et je ne le dirai

¹⁴ Celles-ci consistent en l'instauration (ou le rétablissement) de catégories d'étrangers aux attaches anciennes et solides avec la France contre lesquels une ITF ne pourrait en aucun cas être prononcée.

¹⁵ Telle n'est pas, significativement, la position du coordinateur, investi sur la seule question de la double peine.

¹⁶ Une loi portée en 1991 par le ministre (PS) délégué à la Justice Michel Sapin avait réintroduit, avec des limitations, les catégories protégées que le gouvernement (RPR) de la première cohabitation avait révoquées.

jamais dehors. Et dehors, je pense que nous avons tous le devoir collectif de tenir dehors le discours sur lequel nous nous serons tous mis d'accord parce que nous estimons que politiquement c'est le plus cohérent » (Mietteaux 2005, 1h27'03). La satisfaction ressentie en coulisse devant des résultats relativement positifs ne doit pas transpirer à l'extérieur, sous peine de menacer la position — on pourrait dire, pour rester dans un registre goffmanien, la *face* (Goffman 1974, p. 12 et suiv.)¹⁷ — de la campagne au sein de l'espace plus large des mouvements de défense des étrangers.

La même réunion donne lieu à un autre débat relatif aux contours de la cause et de la campagne qui la porte, poursuivi lors de la réunion suivante du 5 mai 2003. Celui-ci a pour objet l'organisation d'un concert gratuit, prévu le 10 mai place de la République à Paris, destiné à renforcer la visibilité de la campagne au moment où débute l'examen du projet de loi. Le débat porte à la fois sur la dimension militante de l'événement — c'est-à-dire la liste des personnalités et représentants d'organisations qui prendront la parole — et sur sa dimension artistique — en l'occurrence la liste des musiciens conviés à se produire sur scène. Une première délimitation est opérée à l'égard du champ politique : quoique l'opération soit facilitée par la mairie de Paris, la demande d'une élue verte de pouvoir prendre la parole lors du concert est rejetée lors de la réunion du 5 mai par le représentant du groupe les Têtes raides, qui menace d'annuler sa participation. La crainte avait déjà été exprimée par le coordinateur le 29 avril que le concert se transforme en un « mouvement de "gens de gauche" ». Si on transforme le rassemblement contre la double peine en rassemblement d'opposition à Sarko, ce serait une erreur, danger de perdre le peu d'acquis ». Il s'agit pour lui de ne pas compromettre les concessions obtenues du ministre de l'Intérieur, que les parlementaires de droite risquent de remettre en cause pendant leur examen du projet de loi, mais aussi de ne pas dédouaner la gauche de gouvernement qui, au cours de la précédente législature, a fait la sourde oreille aux revendications du mouvement tout en expulsant de nombreux « doubles peines ». S'exprime ici un second porte-à-faux de la campagne, menée par des militants ancrés à gauche mais dont les revendications sont en voie d'être satisfaites par un gouvernement de droite après avoir été ignorées par leur propre camp politique — ce qu'un représentant de la Cimade souligne lorsqu'il déclare, avec une pointe d'ironie à l'égard de ses contradicteurs, que c'est

¹⁷ La crainte qui semble saisir un certain nombre d'acteurs est celui d'apparaître comme des *imposteurs* (Goffman 1973, p. 62) aux yeux des autres composantes de l'espace de défense des étrangers et de livrer, en saluant les acquis offerts par le ministre de l'Intérieur, ce qui serait perçu comme une *représentation frauduleuse* (*ibid.*, p. 61) de leur engagement en faveur de tous les étrangers et non des seuls « doubles peines ».

« emmerdant au bout d'une campagne de dire "si y'a un mieux ça va servir le ministre de l'Intérieur" ».

L'embarras ressenti devant l'obtention d'avancées sur la double peine contrastant avec une série de reculs en matière de droits des étrangers n'est par ailleurs pas absent du débat. Il s'exprime lorsqu'une représentante du Gisti annonce que « si le concert ne concerne que la double peine, le Gisti ne participera pas ». L'un des représentants du MIB présents considère quant à lui que l'événement doit être l'occasion d'une manifestation de rue « pour que les gens concernés soient visibles », en soulignant que c'est « important par rapport au projet de loi » et en prévoyant de faire participer des sans-papiers « pour unifier ». Il avertit par ailleurs qu'il mènera cette initiative de manière autonome si la campagne refuse d'y contribuer¹⁸. L'ensemble des participants s'accorde finalement pour que le concert soit l'occasion d'évoquer et de critiquer les autres aspects du projet de loi, mais non sans engager un débat sur le degré de légitimité des différents représentants associatifs à inviter à s'exprimer sur scène. L'un, proposé par la Cimade, se voit opposer un veto de la LDH pour ses positions jugées trop conciliantes à l'égard du ministre de l'Intérieur sur la question de l'asile, tandis qu'une organisation se voit reprocher la faiblesse de son engagement contre la double peine.

L'établissement de l'affiche du concert donne également lieu à des débats, qui ne sont pas que musicaux. Le cinéaste Jean-Pierre Thorn, proche du MIB¹⁹, se dit « déçu que les groupes de rap que j'avais proposés n'aient pas été retenus dans le concert » car ils « auraient donné une couleur banlieue ». Le coordinateur lui répond qu'il y a délibérément « peu de rap pour l'effet de visibilité [qu'apporte] l'engagement d'artistes divers qui ne se sont jamais engagés sur ce thème ». Le débat porte de fait sur le public que ce dispositif de sensibilisation (Traïni 2009) qu'est le concert vise à atteindre en priorité. L'argumentation du coordinateur suggère que la population issue de l'immigration vivant dans les banlieues populaires n'est pas une cible prioritaire car elle connaît déjà, et douloureusement, les drames que provoque la double peine. C'est, selon lui, un public ignorant de ces réalités, éventuellement peu enclin à soutenir des étrangers anciens délinquants, qu'il s'agit à l'inverse de convaincre et de rallier à la cause.

Cette lutte de définition du public que la campagne se doit de cibler est de fait solidaire d'une autre, portant sur les acteurs appelés à mener la lutte et à en exprimer les revendications.

¹⁸ Le projet de manifestation sera abandonné et le MIB participera à l'événement au même titre que les autres membres de la campagne.

¹⁹ J.-P. Thorn a réalisé un documentaire, *On n'est pas des marques de vélo*, qui retrace le parcours d'un « double peine », le danseur de hip-hop Bouda, et qui a été mobilisé pendant la campagne pour des débats dans des salles de cinéma. Il assiste à plusieurs des réunions du groupe de pilotage pendant les derniers mois de la campagne.

J.-P. Thorn souhaite une meilleure visibilité du rap afin que « la banlieue prenne en main la question de la double peine ». Il est sur ce point sur la même ligne que le MIB qui n'a eu de cesse de plaider pour que les « premiers concernés » soient placés à la pointe de la lutte. Ce plaidoyer en faveur de l'auto-organisation des victimes de la double peine est resté isolé au sein de l'équipe et est surtout apparu incantatoire, le MIB peinant à mobiliser une population de « doubles peines » dispersée et que son séjour irrégulier sur le territoire français dissuade d'apparaître publiquement. Il n'en apparaît pas moins comme un autre point de crispation interne à la campagne et interrogeant la légitimité de ceux qui la portent — et en premier lieu de son coordinateur — à le faire.

Incarner la cause

Un autre enjeu majeur de toute mobilisation collective est débattu au sein de l'équipe, celui du statut de celui qui en est le porte-parole et de sa capacité à se faire l'expression du collectif réuni au sein de la campagne. Le coordinateur est, par ses déclarations et ses actes publics, l'incarnation d'un collectif dont les expressions concrètes (les réunions du groupe de pilotage) sont pour leur part discrètes : si les journalistes peuvent, par exemple, recueillir auprès de lui une appréciation sur les propositions du ministre de l'Intérieur, ils ne peuvent accéder au lieu de son élaboration ni connaître les modalités selon lesquelles cette appréciation a été collectivement formulée. En d'autres termes, le public (c'est-à-dire, dans un premier temps, les médias) a accès au discours unifié de la campagne mais pas aux conditions de son unification, réalisée en coulisses à partir de la multiplicité des positions exprimées par ses différentes composantes.

Un épisode est significatif de ce processus de constitution d'une position commune : la remise du rapport du groupe de travail sur la double peine constitué par le ministre de l'Intérieur et contenant une série de propositions de réforme législative. Un communiqué à la presse du ministre, annonçant qu'il a invité les représentants de la campagne à une présentation des résultats du groupe de travail, suscite l'émoi lors de la réunion de pilotage du 1^{er} avril 2003. Le communiqué indique une liste des associations ou personnalités invitées dont est absent un membre majeur de la campagne, à savoir la LDH dont le président a, par ailleurs, déjà engagé une vive polémique sur la politique migratoire de N. Sarkozy. Par la voix de leurs représentants, le MRAP « trouve scandaleux que la LDH soit écartée » et que le ministère s'arroge « le droit de choisir les associations qu'il veut recevoir », tandis que le Gisti prévient qu'« il faut qu'on

soit unanimes, il est hors de question qu'on y aille en ordre dispersé » (Mietteaux 2005, 1h06'20).

Il s'agit de protéger la façade d'unité du collectif de campagne contre l'entreprise de fragmentation prêtée à N. Sarkozy, en vertu du principe selon lequel « un désaccord public entre les membres de l'équipe leur ôte la possibilité d'une action concertée et contredit en outre la définition que l'équipe donne d'elle-même » (Goffman 1973, p. 87). Il s'agit également, pour les acteurs, d'anticiper un éventuel piège de la part du ministre, consistant à exiger de la campagne une appréciation sur un rapport dont elle n'a pu connaître ni discuter au préalable le contenu. La rédaction ambiguë du communiqué du ministère laisse notamment planer un doute quant à la présence de la presse qui, selon le représentant du Gisti, « va demander leur réaction aux assos alors qu'elles n'auront pas lu le rapport » mais qui, si elles refusent de s'exprimer, « n'aura que le discours de Sarko ». La discussion débouche sur l'attitude suivante : le coordinateur, représentant de l'ensemble de la campagne, ira place Beauvau recevoir le rapport mais ne fera aucun commentaire. Il s'y rendra accompagné de B. Tavernier, qui n'appartient à aucune organisation mais que son documentaire et sa notoriété ont de fait placé en position de porte-parole des victimes de la double peine. La position particulière du cinéaste donne lieu à quelques inquiétudes, certains craignant qu'étant extérieur au monde militant, il soit « utilisé par Sarko » tandis que d'autres redoutent des prises de position intempestives de sa part. Une conférence de presse aura lieu quelques jours plus tard, au cours de laquelle les différentes associations livreront leur appréciation du rapport après en avoir pris connaissance.

Performance publique, cette conférence de presse se tient au siège de la LDH et est précédée par une réunion de préparation relevant pour sa part des coulisses. Un épisode anecdotique signale la différence de statut de l'interaction, alors même que la réunion préparatoire et la conférence de presse se tiennent dans la même salle²⁰ : un policier des renseignements généraux, connu du président de la LDH ayant annoncé qu'il souhaitait assister à la conférence de presse, est éconduit alors qu'il essaie d'entrer car celle-ci n'a pas encore commencé. Comme la réunion qui la précède, la conférence de presse donne lieu à l'expression publique des divergences d'appréciation des propositions contenues dans le rapport qui séparent les associations — autrement dit, la cohérence scénique se délite en laissant percevoir les divergences de conceptions de la lutte et de ses objectifs. Elle est par suite un moment de dévaluation de la position du porte-parole de la campagne puisqu'elle n'exprime pas une position unifiée mais rend au contraire compte d'un éventail contrasté d'appréciations.

²⁰ Le même lieu passe donc successivement du statut de région postérieure à région antérieure (Goffman 1973, p. 105 et suiv.).

Les divergences entre associations ayant en cette occasion été exposées publiquement, et non plus cantonnées aux coulisses, la légitimité du porte-parole à porter une position commune continuera d'être questionnée lors des réunions suivantes. Il est ainsi interpellé par J.-P. Thorn, au cours de la réunion du 29 avril 2003, pour des propos jugés non représentatifs de l'opinion commune aux membres de la campagne. Thorn commet par son interpellation une *fausse note* (Goffman 1973, p. 88) qui vient « casser le spectacle » (*ibid.*, p. 83) de l'accord inter-associatif, cela en diffusant une *information destructive* (*ibid.*, p. 137), à savoir que le coordinateur aurait exprimé une position dissidente de celle du collectif dont il est chargé de porter la parole : « Ce que j'ai du mal à accepter Bernard, c'est quand je vais à Lyon et que je tombe sur l'article où tu dis "Sarkozy prend en compte l'essentiel de ce qu'on demandait" (...), je regrette, je suis en désaccord ». Le coordinateur plaide qu'on a déformé ses propos (« tu connais les journaux ») mais son contradicteur n'en estime pas moins qu'« il est important de dire que c'est de la poudre aux yeux de Sarkozy pour cacher le renforcement de toutes les lois sur l'immigration ». La non-représentativité prêtée au représentant favorise une fracturation du collectif puisque le président de la LDH accompagne les propos de Thorn d'un « on se casse, hein » (Mietteaux 2005, 1h27'50) — menace non suivie d'effet.

Le représentant du Gisti reproche pour sa part au coordinateur l'envoi d'un communiqué dans lequel son association « ne se retrouve pas ». Il indique qu'il était furieux lorsqu'il en a pris connaissance au point de souhaiter quitter la campagne, ce dont une autre instance en coulisse, le bureau du Gisti, l'a dissuadé. Soulignant que ce n'est « pas la première fois qu'il y a un problème de ce type » et pointant une « carence en débat collectif », il reproche le manque de concertation quant à l'organisation du concert, alors en cours de préparation, en regrettant qu'il n'y ait pas de débat sur « un concert, pour quoi ? Pour souligner que le projet Sarko est insuffisant ou pour applaudir son initiative ? » Il regrette peu après que le communiqué du coordinateur ne mentionne pas « un point fondamental de la plate-forme qui est la suppression de l'ITF, alors que c'est un communiqué à en-tête de la campagne », ce à quoi le représentant de la Cimade rétorque que « ce n'est pas la première revendication de la plate-forme ». Le coordinateur rappelle alors que la formulation qui avait fait consensus est l'exigence de l'ouverture d'un débat parlementaire devant déboucher sur l'abolition de l'ITF et que cet objectif est atteint avec la discussion du projet de loi présenté par le ministre de l'Intérieur. L'on s'enquiert à ce moment de la plate-forme pour en vérifier la formulation, indiquant que la

communication lors des réunions ne prend pas seulement une forme orale mais nécessite aussi des appuis matériels, tels que des textes²¹.

La mise en scène des rapports de force

L'évocation des coulisses de la campagne « Une peine ./ » s'en est jusqu'à présent tenue à ses éléments verbaux, qui ne sauraient évidemment suffire à une compréhension du travail — parfois conflictuel, souvent incomplet, toujours laborieux — d'unification de la cause. La majorité des réunions du groupe de pilotage se tiennent en fin d'après-midi au siège national de la Cimade, dans le 15^e arrondissement de Paris, réservé aux salariés de l'association (elle n'y reçoit pas de public et relève d'un entre-soi associatif si ce n'est militant). Elles se déroulent dans une salle de réunion aux tables placées en carré. Son équipement se restreint à un paperboard jamais utilisé pendant les réunions de la campagne et sa décoration est sobre, limitée à des affiches d'« Une peine ./ » ou de précédentes campagnes de la Cimade.

La salle est d'une capacité d'une vingtaine de personnes, largement suffisante pour accueillir les représentants des associations les plus investies (Cimade, Gisti, LDH, MRAP et, par intermittence, MIB) lors des réunions les plus « ordinaires ». Chaque association a désigné un ou une déléguée qui la représente au sein de la campagne, parfois parce qu'il ou elle dispose d'une compétence spécifique en matière de double peine ; le représentant du Gisti est ainsi un avocat pénaliste qui compte de nombreux « doubles peines » dans sa clientèle et qui maîtrise les aspects techniques de ce type de contentieux. Ces réunions rassemblent donc les mêmes personnes qui développent une forme d'entre-soi, favorisé par le fait qu'elles ont déjà eu à s'engager précédemment sur la question et sont toutes parisiennes. Tel n'est pas le cas du coordinateur qui, s'il ne découvre pas la question de la double peine, n'a pas participé aux mobilisations les plus récentes et réside à Lyon, ville où le projet de campagne a émergé et où elle est officiellement basée. Quoique jouant un rôle central d'animation, il est à plusieurs reprises obligé de quitter des réunions avant leur terme car il doit prendre le dernier TGV pour rentrer à Lyon. Le fait qu'il se retrouve parfois isolé à un bout de la salle, au point de demander aux autres participants de se rapprocher (Mietteaux 2005, 1h02'15), est une expression de cette relative périphérie au sein de l'équipe.

²¹ La plate-forme n'est pas le seul texte à être matériellement convoqué (à plusieurs reprises) lors des réunions. Outil technique, le code pénal est lui aussi mobilisé, notamment lors des réunions consacrées à la rédaction de propositions d'amendements au projet de loi.

Une autre personnalité de la campagne se trouve dans une situation similaire : le responsable de la Cimade de Lyon Jean Costil, qui bénéficie d'un capital symbolique particulier pour être un pionnier de la cause. Il a vécu dans son corps l'engagement contre la double peine en menant avec C. Delorme la grève de la faim de 28 jours qui a obtenu l'instauration de catégories protégées devant l'AE à la faveur de l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981. Cet engagement ne s'est jamais démenti par la suite, puisqu'il a soutenu les grèves de la faim menées à Lyon en 1986 puis 1997, 1998 et 1999 (Mathieu 2006) — lesquelles, devant le constat de leur incapacité à faire plier le gouvernement, ont incité au lancement d'« Une peine ./ ». Cette expérience dote ses positions d'une légitimité qu'il lui est parfois nécessaire de rappeler lorsque de plus jeunes entendent la contester. En aparté de la conférence de presse évoquée plus haut, il répond à un membre du MIB, se prévalant que « ça fait douze ans qu'on a lancé la campagne », que « je m'occupais de ça, t'étais pas né ». Tenant du registre de l'attachement, J. Costil accueille favorablement les avancées du projet Sarkozy en ce qu'elles résolvent, selon lui, la majorité des cas accompagnés par son association. Son éloignement géographique n'entame pas son autorité et le coordinateur lui téléphone pour obtenir son assentiment quant à l'attitude collectivement adoptée lors de la réception du rapport au ministère de l'Intérieur (Mietteux 2005, 1h05'39). Il se voit cependant reprocher d'user de cette légitimité pour afficher des positions distinctes de celles de la campagne, comme lorsqu'on lui impute, lors d'une réunion d'où il est absent, d'avoir déclaré sur LCI qu'il « fallait soutenir le projet Sarko ».

Sa présence aux réunions parisiennes est donc rare et atteste par elle-même leur importance. Elle n'est pas la seule, et la position des protagonistes dans la hiérarchie associative renseigne sur l'importance accordée à chaque réunion. Celle du 29 avril 2003 est sur ce plan exemplaire. Elle est décisive car elle doit définir une appréciation commune sur le projet de loi du ministère de l'Intérieur, et sa composition tranche avec les réunions précédentes puisque ne sont pas seulement présents les délégués habituels de chaque association mais également leurs dirigeants : Michel Tubiana, président de la LDH, Nathalie Ferré, présidente du Gisti, et Jean-Marc Dupeux, secrétaire général de la Cimade, participent exceptionnellement aux échanges et mobilisent leur autorité statutaire pour défendre leurs positions. Cette réunion, qui compte parmi les plus houleuses, connaît par ailleurs une affluence inaccoutumée, dépassant les capacités de la salle et contraignant plusieurs personnes à rester debout : le caractère exceptionnel du moment explique ce que l'on pourrait appeler l'extension de l'équipe. Des personnalités (comme J.-P. Thorn) et des associations partenaires de la campagne, qui ne s'étaient jusqu'alors guère investies dans son animation, sont représentées (Pastorale des migrants, SAF ou encore Ras l'Front). La simple présence de ces différentes personnes participe

du rapport de force entre les composantes, en venant physiquement appuyer chacun des « camps » qui s'affronte pour la définition des acquis de la lutte.

La présence de personnes ne représentant pas une organisation mais incarnant par elles-mêmes la cause de la double peine participe d'une logique proche. Le MIB, dont on a vu qu'il privilégiait la prise en charge de la lutte par les « premiers concernés », compte dans sa nombreuse délégation à la même réunion un « double peine » qui, après avoir critiqué la stratégie médiatique d'une campagne qu'il estime trop éloignée du quotidien de la « base » des victimes de la double peine, expose son cas personnel et s'indigne de « ne pas se retrouver » dans les catégories protégées prévues dans le projet de loi. Cette intrusion de la singularité d'un cas dans une réunion traitant de la généralité de la cause (Boltanski 1984)²², qui plus est par une personne extérieure au milieu militant, présentant le risque d'une rupture de cadre, le coordinateur « recadre » immédiatement la discussion au niveau général de la lutte collective en lui répondant : « il va falloir continuer ». Quoique perçue comme malvenue, cette intervention est significative de la situation d'inachèvement dans laquelle se trouve la campagne à ce moment de son combat. Quelques mois plus tard, le vote de la loi assistera à sa démobilisation et à la désagrégation de l'équipe dans laquelle elle s'était incarnée.

Lors d'une représentation publique, « on accentue l'expression de certains aspects tandis que l'on en dissimule d'autres qui pourraient discréditer l'impression produite » (Goffman 1973, p. 110). Une mobilisation exigeant l'abolition d'une injustice constitue une telle représentation, d'autant plus efficace qu'elle s'expose sous les traits d'un collectif le plus large et le plus solidaire possible, dont les performances publiques attestent l'unanimité des positions. Les coalitions militantes sont cependant, par définition, composites et leur unanimité parfois de pure *façade* — le langage courant rejoignant ici opportunément le vocabulaire goffmanien —, laissant prise à leurs adversaires (tel un ministre de l'Intérieur) pour attiser leurs divisions et provoquer leur fragmentation. Les coulisses sont le lieu stratégique de la construction de cette représentation publique, au sein desquelles doit s'accomplir un travail complexe et fragile, et de ce fait souvent âpre voire houleux, de négociation, de compromis et, *in fine*, d'unification. Elles sont fréquemment d'autant plus discrètes, et difficiles d'accès pour

²² Nina Eliasoph (2010) constate elle aussi, dans une perspective s'inspirant explicitement de Goffman, une tension entre singulier et général dans les associations américaines qu'elle étudie. La distinction entre scènes publiques et coulisses qu'elle identifie se différencie cependant de celle étudiée ici, en ce qu'elle paraît guidée par un évitement du politique.

le sociologue²³, qu'elles tendent à saper la façade d'unanimité du collectif de lutte en révélant ses rapports de force internes.

Le cas ici étudié rend par ailleurs saillante une propriété des concepts de coulisses et de représentations, qui est leur caractère relationnel : une situation relève des coulisses en ce que la conduite des protagonistes est susceptible, selon la formule de Goffman, de « contredire sciemment l'impression produite par la représentation » (1973, p. 110). Par suite, le statut de coulisses se décline différemment, et exige plus ou moins de discrétion, selon le public de la représentation correspondante. Comme on l'a vu, le potentiel discrédit de l'impression produite n'est pas le même selon que ce public est constitué par les médias, le ministre de l'Intérieur ou les autres composantes du mouvement de défense des immigrés. De même les réunions de l'équipe de campagne constituent-elles des coulisses en regard de ces différents publics, mais peuvent être elles-mêmes envisagées comme des représentations en regard d'autres coulisses — telles celles évoquées en note 11 — tenues en amont et où s'anticipent des tactiques et se préparent des argumentaires visant à en infléchir favorablement le cours. A l'encontre d'une tendance de l'étude des mouvements sociaux à ne s'attacher qu'aux performances contestataires publiques, la prise en compte des diverses coulisses qui les précèdent et les rendent possibles permet d'intégrer le travail — parfois incomplet, souvent fragile — d'unification par lequel la pratique contestataire relève véritablement de l'action *collective*.

Bibliographie

Berger, M. (2021), « Perception et sémiose du malvenu. Retracer l'excommunication d'un participant dans une assemblée publique », *Les Politiques sociales*, n° 1-2, p. 54-71.

Boltanski, L. (1984), « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 51, p. 3-40.

Bonitto-Donato, C. (2012), « La métaphore théâtrale et la théorie des jeux dans l'œuvre d'Erving Goffman », in Cefaï, D., Perreau L. (dir.), *Erving Goffman et l'ordre de l'interaction*, Paris, PUF, p. 267-285.

Cefaï, D. (2007), *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte.

Collombon, M., Mathieu, L. (2024), « Dans les coulisses de l'évènement protestataire », in Mazouz, S., Pudal, R. (dir.), *Ethnographie(s) politique(s)*, Lyon, ENS Éditions.

Doury, M., Micheli, R. (2016), « Enjeux argumentatifs de la définition : l'exemple des débats sur l'ouverture du mariage aux couples de même sexe », *Langages*, 204, p. 121-138.

²³ Parce qu'elle suppose une présence sur le terrain de longue durée et une mise en confiance des enquêtés autorisant l'accès aux coulisses, l'ethnographie apparaît comme une méthode de particulièrement propice (Collombon, Mathieu 2024).

- Eliasoph, N. (2010 [1998]), *L'évitement du politique. Comment les Américains produisent l'apathie dans la vie quotidienne*, Paris, Economica.
- Fiorito, T.R., Nicholls, W.J. (2016), « Silencing to Give Voice: Backstage Preparations in the Undocumented Youth Movement in Los Angeles », *Qualitative Sociology*, 39, p. 287-308.
- Goffman, E. (1973 [1959]), *La mise en scène de la vie quotidienne*, t. 1, *La présentation de soi*, Paris, Minuit.
- Goffman, E. (1974 [1967]), *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.
- Goffman, E. (1976 [1963]), *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit.
- Goffman, E. (1987 [1981]), *Façons de parler*, Paris, Minuit.
- Goffman, E. (1991 [1974]), *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit.
- Mathieu, L. (2006), *La double peine. Histoire d'une lutte inachevée*, Paris, La Dispute.
- Mathieu, L. (2013), *L'Espace des mouvements sociaux*, Bellecombe-en-Bauge, Le Croquant.
- Mietteaux, F. (2005), *Des exceptions à l'absolu*, film documentaire, JFR Productions-Cités Télévision.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1995), « La politique du terrain », *Enquête*, n° 1, p. 71-109.
- Robineau, C. (2016), « Constituer un contre-public en marge des médias : négociations, circulations et normativités d'un discours "révolutionnaire" au sein d'une cantine de quartier », *Études de communication*, n° 147, p. 131-147.
- Tilly, C. (1978), *From Mobilization to Revolution*, New York, Random House.
- Tilly, C. (2008), *Contentious Performances*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Traïni, C. (dir.) (2009), *Émotions... Mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po.